

## Moché dans le fleuve

Le Nakh (Divré Hayamim, 1, 4, 18) attribue de nombreux noms à Moché Rabbenou, qui, comme tous les noms du Tanakh, décrivent ses œuvres (Méguilah 13 a). Il a en effet réalisé les plus grands miracles jamais opérés, a sauvé les juifs maintes fois, leur a donné la Thora et leur a mis la Maison de D-ieu en leur intérieur. Cependant, la Thora n'a retenu uniquement le nom que la fille de Pharaon lui a donné : « elle l'appelait Moché, car de l'eau je l'avais retiré », (Chemot, 2, 10). Pourtant, cet épisode nous apparaît comme un mince détail, et Moché n'y a joué qu'un rôle passif ! De plus, sa mère craignait la fouille de la police égyptienne, lui fabriqua une caisse de jonc et le mis sur le Nil, espérant le reprendre une fois la police passée. Mais pourquoi donc le cache-t-elle dans un abri si original, et ne le dépose-t-elle pas simplement chez une voisine, dans un champ, ou sous un pommier, comme le faisaient les autres femmes juives : « Je t'ai réveillée sous le pommier; là ta mère t'a enfanté », (Cantique de Cantiques, 8, 5) ?

Cependant, lorsque les policiers fouilleront leur maison, ces femmes furent obligées de certifier, voire de jurer, d'avoir respecté l'édit royal, et d'avoir jeté leur progéniture dans le fleuve. Or Yohévéd refusait de mentir, et à plus forte raison de parjurer. En effet, se jouer de quelqu'un n'est pas chose anodine. « Celui qui avance une partie de l'argent pour l'achat d'un objet, et par la suite s'en rétracte, ne peut se reprendre que s'il accepte cette malédiction de la part du tribunal : Celui (D-ieu) qui a châtié les hommes de la génération de la Tour de Babel, du Déluge, de Sedom et Amorah et les égyptiens (qui démentirent leurs paroles données), châtiéra aussi celui qui ne tient pas ses paroles et promesses », (Baba Métziah, 48). Dès l'antiquité, la révérence d'une parole donnée fut immense ; Avimélékh donna sa parole à Avraham (Beréchet, 21, 31) et à Itzhak (Beréchet, 26, 31), et vice-versa ; Jacob et Lavan firent de même (Beréchet, 31, 53), et le Pharaon permit à Joseph d'honorer sa parole donnée à son père (Beréchet, 50, 6). Quant au prophète Yirmiah, il souligne amèrement le manque de sincérité verbale des gens de sa génération : « Ils ont la langue tendue comme un arc et lancent le mensonge; c'est sans vérité qu'ils grandissent dans le pays, ... chacun doit se garder de son prochain, et on ne peut plus faire confiance à un frère, ... chacun se joue de son prochain et ils ne disent plus la vérité; ils ont appris à leur langue à mentir », (Jérémie, 9, 2-4). Après les Bénédiction du matin, on cite la recommandation du prophète Eliyahou : « que chaque homme craigne Hachem, en cachette comme en public ..., qu'il dise *la vérité dans son cœur* ... ». « Que signifie *la vérité dans son cœur* ? Elle correspond à l'histoire de Rav Safra. En attendant un client, il engagea la lecture du Chéma ; un client arriva et proposa un prix. L'entendant, le rabbin décida de se contenter de ce prix, mais pour ne pas perturber sa lecture, il ne lui fit pas signe de son acquiescement. Croyant que le silence signifie un refus, le client augmenta le prix. En terminant sa lecture, le rabbin refusa le surplus, pour ne pas profiter de l'erreur de l'autre », (Makkot, 24). Voilà l'homme honnête dans son commerce, que nous sommes invités à suivre. C'est ainsi qu'écrivit le Rambam : « Il est défendu d'employer des paroles mielleuses et la flatterie. On ne doit pas dire une chose alors que l'on pense le contraire. L'intérieur et l'extérieur doivent être en parfaite conformité ; c'est ce que l'on a dans le cœur que l'on doit exprimer. Il est défendu de se jouer des autres, même d'un non juif.

Quel est le cas ? On ne doit pas vendre à un non juif de la viande qui n'a pas été abattue (mais que la bête soit morte par maladie) en lui faisant croire que c'est de la viande abattue ... . On ne doit pas feindre d'ouvrir pour lui des tonneaux de vin que l'on doit de toute façon ouvrir pour la vente, afin de lui faire croire qu'on les ouvre en son honneur. Même une seule parole de séduction ou de ruse est défendue. On doit toujours tenir des propos intègres, avoir un esprit droit, un cœur pur, immaculé de toute injustice et ruse », (Michné Torah, Déot, 2, 6).

Cependant, pour sauver les nouveau-nés, Yohévéd se joua de Pharaon. Quand ce dernier l'accusa de ne pas les tuer durant l'accouchement, elle prétexta que les femmes juives accouchaient avant qu'elle n'arrive : « Le roi d'Égypte appela les sages-femmes et leur dit: Pourquoi avez-vous agi ainsi, et avez-vous laissé vivre les enfants? Les sages-femmes répondirent à Pharaon: C'est que les femmes des Hébreux ne sont pas comme les Égyptiennes; elles sont vigoureuses et elles accouchent avant l'arrivée de la sage-femme », (Chémot, 1-19-20). En fait, pour ne pas se faire dévaliser injustement, il est permis de duper l'agresseur (Nédarim 27 b). Bien qu'elle applique ce principe pour les autres enfants, elle le refuse pour Moché. Car lui est différent. Dans le futur, c'est lui qui sollicitera les juifs au Sinaï de jurer leur fidélité à la Thora, et ce serment ne doit jamais être démenti, même en cas de danger. De la même façon qu'il faut se laisser tuer plutôt que de nier D-ieu has vechalom, ainsi il faut se laisser tuer pour ne pas nier le serment au Sinaï. Des millions de juifs ont préféré se laisser tuer et ne pas reconnaître une autre religion que celle pour laquelle leurs ancêtres ont juré au Sinaï. Pour que ce serment ne souffre d'aucune faille, Moché ne devait pas être sauvé par un parjure. Pour souligner sa grandeur absolue et celle de sa mère, qu'il fut sauvé sans qu'aucun mensonge ne soit prononcé, la fille de Pharaon l'appela par ce nom. La Thora le reprend, car c'est cette droiture qui caractérise au plus profond son œuvre, l'engagement au Sinaï.